

Note explicative de synthèse

Objet : Budget primitif 2016 - budget principal

Le budget est présenté en équilibre à hauteur de **54 067 408 €** décomposé en section de fonctionnement pour un montant de **48 751 474 €** et en section d'investissement pour un montant de **5 315 934 €** compte tenu des opérations d'ordre.

Une présentation par fonction est annexée à la présente note.

L'élaboration du budget primitif 2016 a été effectuée conformément aux orientations politiques décidées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu en séance du Conseil municipal du 17 décembre 2015. Dans un contexte de réformes institutionnelle et financière, la baisse des dotations de l'Etat résultant du redressement des finances publiques de la nation et le renforcement de la péréquation horizontale impactent lourdement le budget de la commune en 2016.

Dans cette période de difficultés, la ville n'entend pas revenir sur ses priorités notamment en direction de l'éducation, du cadre de vie ou de la qualité du service public local rendu aux citoyens. Le budget proposé pour l'exercice 2016 renouvelle également les orientations qui suivent :

- Dégager de l'épargne nette positive pour poursuivre le financement de nouveaux projets
- Limiter le recours à l'emprunt à hauteur de 1,800 M€.

En matière de recettes, ce budget prend en compte :

- Fiscalité : revalorisation forfaitaire des bases d'imposition de 1% (Loi de Finances pour 2016) et maintien des taux de fiscalité directe dans l'attente de la transmission des bases d'imposition par les services fiscaux ;
- Poursuite d'une politique active de développement des bases fiscales par la livraison de nouveaux logements et l'accueil de nouvelles entreprises ;
- Développement des autres recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne l'évolution des dépenses, le projet de budget pour l'exercice 2016 s'efforce de :

- Poursuivre la décélération des charges à caractère général ;
- Contenir les charges de personnel ;
- Maîtriser les charges de gestion courante ;
- Diminuer les charges financières.

Pour conserver son autonomie à agir, la ville doit contenir l'effet ciseau consécutif à cette baisse de dotations et dans la continuité de la démarche de travail itératif engagée au printemps 2015, l'ensemble des dépenses ont fait l'objet d'un examen minutieux et rigoureux. Des choix ont été opérés sur chaque grand poste de dépense qui sont nécessaires au maintien de l'équilibre budgétaire, et donc au financement des actions de service public que la ville souhaite porter et développer.

Si les indicateurs de santé financière sont historiquement très satisfaisants, une baisse de dotations de cette ampleur, sur plusieurs années consécutives, est difficilement absorbable et de nature à modifier l'équilibre financier de la collectivité.

La présentation simplifiée ci-après permet de comparer les écarts entre le BP 2015, après réajustement de la fiscalité et de la DGF, et le BP 2016, en neutralisant l'impact des flux financiers avec la création de la Métropole du Grand Paris qui est estimé à 9,906 M€ en recettes (impôts ménages et dotation SPS) et en dépenses sous la forme du fonds de concours des charges territoriales (FCCT).

Les dépenses de gestion hors intérêts de la dette et hors fonds de compensation des charges territoriales (FCCT : 9,906 M€) diminuent de 0,52 % par rapport au budget primitif 2015.

Les recettes de gestion hors flux financiers de la MGP (9,906 M€) diminuent de 0,16%.

L'autofinancement ou l'épargne nette reste, conformément aux orientations budgétaires, à un niveau supérieur de celui du budget primitif 2015 après réajustement de la fiscalité et de la DGF.

Il se situe à 0,346 M€ contre 0,196 M€ en 2015 et ce, compte tenu de la contribution de la ville aux fonds de péréquation, et par là-même au redressement des finances publiques.

Analyse des écarts
entre le BP 2015 + DM1 (réajustement fiscalité et DGF) et le BP 2016

	Budget Primitif 2015 + réajustement fiscalité - DGF	Budget Primitif 2016	Ecart	Ecart exprimé %
Produit des contributions directes (TH - TF - TFNB)	14 936	15 075	139	0,93
Attributions compensation TP + DSC	13 471	13 515	44	0,33
Reversement FSRIF	0	97	97	
Dotation Globale de Fonctionnement	2 618	1 705	-913	-34,87
Dotation de Solidarité Urbaine	169	169	0	0,00
Autres dotations et subventions	2 947	3 111	164	5,56
Participations des usagers	2 763	2 876	113	4,09
Autres recettes de fonctionnement	1 853	2 148	295	15,92
Total des recettes hors flux financiers constituant le FCCT	38 757	38 696	-61	-0,16
TH et TFNB provenant de la CAVB	0	2 668	2 668	
Dotation SPS versée par la Métropole	0	7 238	7 238	
} = FCCT : 9 906				
Recettes réelles de gestion (1)	38 757	48 602	9 845	25,40
Charges à caractère général	8 877	8 514	-363	-4,09
Charges de personnel	23 081	23 455	374	1,62
FPIC et FSRIF	213	353	140	65,73
Subventions aux associations	1 030	952	-78	-7,57
Autres subventions et participations	2 227	2 170	-57	-2,56
Dépenses imprévues	0	173	173	
Autres dépenses de fonctionnement (hors intérêts de la dette)	487	111	-376	-77,21
Total des dépenses hors flux financiers avec l'EPT (T12)	35 915	35 728	-187	-0,52
Fonds de compensation des charges territoriales (FCCT)	0	9 906	9 906	
Total des dépenses réelles de gestion (2)	35 915	45 634	9 719	27,06
Epargne de gestion (3=1-2)	2 843	2 968	125	4,40
Frais financiers (4)	734	670	-64	-8,72
Epargne brute (5=3-4)	2 109	2 298	189	8,96
Remboursement de capital (6)	1 911	1 951	40	2,09
Epargne nette ou Autofinancement (5-6) = 7	196	346	150	76,53
Dépenses réelles d'investissement (c)	5 608	3 355	-2 253	
Autres dépenses d'investissement (Dotation pour écoles...)	32	32	0	
PPI - récurrents par nature	1 134	1 123	-11	
PPI - opérations annuelles	488	983	495	
PPI - opérations pluriannuelles	3 954	1 217	-2 737	
Recettes réelles d'investissement (d)	4 945	3 009	-2 236	
FCTVA	520	650	130	
Autres recettes (TLE - Dette récupérable - DCE CI Gl...)	215	259	44	
Subvention ANRU nouveau centre de santé	0	300	300	
Recettes CRU	2 000	0	-2 000	
Recettes ZAC du Coteau	410	0	-410	
Emprunt	1 800	1 800	0	
SOLDE	-464	0		

L'analyse des écarts avec le budget primitif 2016 est effectuée entre le BP 2015 complété du réajustement de la fiscalité, des allocations compensatrices TH – TF et de la DGF ainsi que le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales et le Fonds de Solidarité Région Ile-de-France qui ont été votés dans le cadre du budget supplémentaire 2015 au conseil municipal du 25 juin dernier.

I – Le recul des dépenses et recettes courantes de fonctionnement

Le budget primitif 2016 a été élaboré conformément aux orientations du plan d'économie, c'est sur l'ensemble des chapitres hors charges de personnel que l'effort de rationalisation des dépenses courantes a été le plus marqué.

En recettes :

- Fiscalité directe locale (TH –TF – TFNB) : Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 1 % (*Loi de Finances 2016*) et sans augmentation des taux, soit un produit fiscal de 15,075 M€,
- Attribution compensation pour sa partie représentant l'AC et la DSC de 2015 : 13,515 M€
- Dotation Solidarité Urbaine et de cohésion urbaine : 0,169 M€,
- Dotation Globale de Fonctionnement : 1,705 M€ contre 2,618 M€ en 2015.

En dépenses :

- Projection de la dette avec un taux de 2% sur 20 ans appliqué sur l'encours à taux variable,
- Contribution au Fonds de Solidarité Région Ile de France (FSRIF) : 0,182 M€
- Contribution au Fonds de Péréquation Recettes Intercommunales et Communales (FPIC) : 0,172 M€,
- Evolution des charges de personnel : 1,62%

II – Les dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette hors flux financiers de la Métropole du Grand Paris : 36,398 M€

La proposition de ce budget primitif traduit une baisse des dépenses totales de fonctionnement y compris les intérêts de la dette de **0,68%**, soit **-0,251 M€**.

- **Les charges à caractère général** s'élèvent à **8,514 M€** (*hors travaux faits en régie pour 0,140 M€ pris en compte dans la PPI en opérations récurrentes*).

Elles diminuent de **4,09 %** soit de **0,363 M€** par rapport à 2015. Les suppressions ou réajustements de crédits sont principalement :

- - 0,353 M€ non reconduction convention des médiateurs de nuit
- - 0,108 M€ non renouvellement réservation 10 berceaux auprès de la crèche Nid d'Eveil en contrepartie de l'ouverture de la crèche P. Eluard en 2015,
- - 0,040 M€ suppression des vœux du maire,
- - 0,040 M€ délégation de service public non reconduite pour le marché aux comestibles place du Dr Conso,
- - 0,133 M€ de réajustement des ateliers thématiques dédiés aux rythmes scolaires,
- - 0,090 M€ de SIRESCO, conséquence d'un travail de suivi des consommations réalisé par le service restauration,

- ° - 0,020 M€ reprise en régie directe l'entretien des murs végétaux sur le toit du centre commercial de la Vache Noire,
- ° -0,020 M€ de crédits dédiés aux relations internationales,

Des crédits ont été réajustés à la hausse ou financent des actions nouvelles, parmi lesquels on peut citer :

- ° 0,035 M€ de restauration du personnel,
- ° 0,010 M€ de convention avec le centre de gestion,
- ° 0,023 M€ de contrat de maintenance de l'échographe,
- ° 0,156 M€ de frais de transport des enfants handicapés (en contrepartie remboursement par le STIF),
- ° 0,040 M€ recalibrage des crédits dédiés aux fluides dans le cadre du démarrage de la géothermie,
- ° 0,040 M€ pour l'extension de l'entretien des espaces verts d'Opaly,
- ° 0,039 M€ pour l'externalisation à un prestataire du désherbage à réaliser sur la ville en contrepartie d'une économie d'un poste dans le secteur des parcs et jardins.
- ° 0,020 M€ pour les actions sur la ville comestible financées en 2015 sur l'enveloppe investissement « efforts espaces publics ».

- **Les charges de personnel** d'un montant de **23,455 M€** progressent de **0,374 M€** soit de 1,62%.

Face à la diminution des ressources, il est nécessaire d'infléchir la tendance à la hausse de la masse salariale constatée entre 2011 et 2014, soit + 2,60% en moyenne par an, et l'objectif de 0% de croissance des charges de personnel a été recherché.

Cette stabilisation est difficile à atteindre en raison de la progression mécanique des salaires qui résulte du glissement vieillesse technicité (GVT), de la hausse des cotisations de retraite et d'Urssaf, de l'augmentation du SMIC et de l'effet report des créations de postes décidées en 2015 pour la crèche Paul Eluard.

Le montant qui est proposé au chapitre 012 (charges de personnel) s'élève à 23,455 M€ (dont 0,033 M€ d'avantages en nature), soit une augmentation de 1,62% par rapport au BP 2015 et de 0,87% par rapport aux crédits votés au cours de l'exercice 2015.

Le budget 2016 intègre

- ° le Glissement Vieillesse Technicité à hauteur de 0,8%
- ° l'ouverture de la crèche P. Eluard en année pleine,
- ° 0,400 M€ de réduction de vacances, remplacements et heures supplémentaires, soit une diminution d'environ 15% du crédit consacré à ces dépenses.
- ° l'attribution vestimentaire en bons d'achat pour 0,023 M€
- ° les frais médicaux et d'expertise : 0,010 M€.

L'ajustement des dépenses de la masse salariale s'accompagnera du renforcement des outils de contrôle et de tableaux de bord de gestion notamment en ce qui concerne les demandes de vacances, les remplacements ou encore les heures supplémentaires. Les pistes identifiées sont en cours d'étude et seront mises en œuvre progressivement en veillant à élargir le dialogue social avec les partenaires sociaux et les agents.

Des mesures, dans le cadre du protocole d'accord « Parcours professionnels, carrières et rémunérations », auront un impact sur l'année 2016 et ne peuvent cependant être évaluées de façon précise, dans l'attente des textes réglementaires.

• **La péréquation horizontale est renforcée** à travers la progression du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communale (FPIC), mis en place en 2012 et vient compléter un dispositif plus ancien, le Fonds de solidarités de la région Ile-de-France (FSRIF). Ces dispositifs consistent à prélever une partie des ressources fiscales de certaines intercommunalités et communes pour reverser à des intercommunalités ou communes moins favorisées.

Pour notre commune, l'ensemble de ces deux contributions évolue de 65,73 % par rapport à 2015 soit une estimation de 0,170 M€ pour le FPIC et 0,182 M€ pour le FSRIF au titre de 2016.

• **Les subventions versées aux associations** s'élèvent à : **0,952 M€**

Si l'engagement de la collectivité envers le monde associatif est réaffirmé, une contribution des associations par une baisse des aides directes de 5% est toutefois prévue.

• **Les autres subventions et participations** se montent à **2,170 M€**, elles se réduisent de 2,56 % soit de 0,057 M€ par rapport à 2015, notamment avec la diminution de la subvention versée au budget annexe des prestations aide à domicile, du fait du moindre recours à des vacataires et à des non permanents.

• **Une provision d'un montant de 0,173 M€** est inscrite en dépenses imprévues, en prévision d'éventuels réajustements des dotations et concours (FPIC – FSRIF – DGF) et de la fiscalité.

• **Les intérêts de la dette** s'élèvent à **0,670 M€**, ils diminuent de 8,72%% soit 0,064 M€.

• **Les autres dépenses** sont réduites à **0,111 M€** en raison de la fin du dispositif de lissage de l'annulation de la DSC des années 2002 – 2003 en application de la délibération du 24 septembre 2015.

III – Les recettes réelles de fonctionnement hors flux financiers de la Métropole du Grand Paris se montent à 38,696 M€

Les recettes baissent dans l'ensemble par rapport à 2015 de 0,16%.

• **Produit de la fiscalité directe** (TH – TF ménages) et TF (entreprises) estimé à 15,075 M€. L'estimation du produit prend en compte la revalorisation des bases d'imposition à hauteur de 1 % (Loi de Finances 2016).

La taxe d'habitation tient compte notamment de l'impact de la démolition de la barre HU au Chaperon Vert, mais également de :

- la livraison des 165 logements et 74 logements étudiants livrés en 2015 sur le site de l'entreprise « Susse Fondateurs » situé rue J. d'Arc,
- Lot 2 – lot 4a et lots 5a et 5b de l'îlot Curie livrés en 2013 en termes de taxe foncière,

Et des impacts :

- de la suppression de l'exonération de 2 ans de TF,
- de la majoration de 20% de TH sur les résidences secondaires,
- de l'abattement de 30% de la TFPB sur les logements sociaux en application de la

signature

du contrat de ville en 2015.

Dans l'attente de la transmission des bases prévisionnelles par les services de l'Etat, le travail d'élaboration budgétaire identifie les économies possibles afin de ne pas être contraint à décider une hausse des taux.

Le produit de la fiscalité directe représente **38,95%** de nos ressources réelles de fonctionnement (hors flux MGP)

- **Reversement par la Métropole** de l'AC et de la DSC : 13,515 M€ soit **34,92%** des ressources réelles (hors flux provenant de l'ex CAVB : TH et Dotation SPS).
- **Dotation Globale de Fonctionnement** : 1,705 M€ en baisse de **35%** par rapport à 2015 soit de 0,913 M€ en prévision de la contribution au rétablissement des comptes du budget de l'Etat ce qui représente 6 points de ressources fiscales directes.
- **Reversement du FSRIF**, en 2015 la ville a été bénéficiaire de ce fonds à hauteur de 0,193 M€. Dans le cas où la collectivité sortirait de ce dispositif, il est prévu que cette perte de ressource s'étalerait sur 2 années.
- **Participation des usagers** : 2,876 M€ en hausse de 0,113 M€, soit de 4,09 % notamment la participation à la restauration scolaire qui a été réajustée en fonction du réalisé en 2015.
- **Les autres recettes** s'élèvent à : 2,148 M€ soit une hausse de : 0,295 M€ résultant de : la participation de la CAF à l'aide spécifique de l'accueil du soir : + 0,110 M€, de la taxe de séjour : + 0,060 M€ et des droits de mutation de : 0,130 M€.

Les Flux résultant de la création de la Métropole du Grand Paris et du territoire Grand Orly Val de Bièvre Seine Amont

Le budget primitif pour l'exercice 2016 comprend des nouveaux flux comptabilisés, en recette, en produits des contributions directes et en attribution de compensation et, en dépense, en fonds de compensation des charges territoriales (FCCT).

En effet, l'établissement public de territoire dispose d'un FCCT alimenté par les communes de son périmètre et destiné à son financement.

La contribution de la commune au FCCT est une dépense obligatoire (9,906 M€), constituée d'un montant égal au produit des impôts ménages additionnels (TH, TFNB : 2,668 M€) perçu par la Communauté d'agglomération Val-de-Bièvre en 2015.

Ce montant est majoré de la dotation de compensation de la part salaire (7,238 M€) versée par la Métropole du Grand Paris à la commune dans son attribution de compensation.

Ce montant est révisable, après avis de la CLECT, et actualisé en fonction des taux d'évolution des valeurs locatives.

IV – Situation de l'endettement de la commune :

• La structure de notre encours

L'encours au 1er janvier 2016 est estimé à 19,362 M€ hors emprunt de 1,800 M€ à contracter pour les investissements de 2016.

L'application de la charte Gissler depuis 2010, qui consiste à classer l'ensemble des prêts des collectivités selon des niveaux de risque en fonction de la nature de l'encours, révèle pour Arcueil un encours à taux fixe et taux variable à hauteur de 98% (« scoré1 »). Par ailleurs et pour le restant, aucun produit toxique n'a été souscrit.

V – Les investissements pour 2016 :

Comme pour l'ensemble des collectivités locales, le lien entre l'évolution des ressources, la baisse de l'épargne brute et la volonté de ne pas augmenter l'endettement conduit à étaler les investissements dans le temps.

Les ressources pour financer les investissements de l'année 2016 se décomposent comme suit :

- Autofinancement structurel	0,346 M€
- Subvention ANRU nouveau CMS	0,300 M€
- Recettes propres (FCTVA, DGI..)	0,909 M€
- Emprunt	<u>1,800 M€</u>
Total	3,355 M€

Ces ressources vont permettre de financer les dépenses décrites ci-après pour un montant équivalent. Il convient d'indiquer que les décisions de l'Exécutif, visant à stabiliser l'emprunt afin d'éviter les variations délicates à gérer d'une année sur l'autre dans la section de fonctionnement, sont respectées avec un emprunt de 1,800 M€.

• Les investissements récurrents : 1,123 M€

Cette catégorie regroupe les dépenses liées à l'entretien courant, à la mise en conformité (réseau électricité...) du patrimoine et au renouvellement du mobilier.

Ces dépenses sont maintenues au niveau qui fut le leur au cours du mandat précédent. Elles permettent de garantir l'entretien et le renouvellement du parc de matériels (au sens le plus extensif) de la commune dans de bonnes conditions.

A compter de 2016, une enveloppe de 50 000 € sera dédiée à la « Ville comestible ».

- Travaux faits en régie :	0,140 M€
- Mise en conformité, en sécurité :	0,135 M€
- Travaux dans logements de la ville	0,060 M€
- Renouvellement quinquennal informatique :	0,123 M€
- Mobilier et matériel spécifique des services :	0,297 M€
- Véhicules (dont provision pour laveuse) :	0,208 M€
- Assemblées de quartiers :	0,060 M€
- Cadre de vie :	0,060 M€
- Urbanisme : raccordement ERDF	0,040 M€

• **Les opérations annuelles : 0,983 M€**

Sont regroupées ici les opérations de moyenne envergure dont le financement est assuré annuellement. Cependant certains petits programmes pluriannuels figurent également dans cette catégorie (différentes tranches de peinture dans une école, par exemple). Les travaux consistent donc soit en du très gros entretien, soit en une amélioration, soit en une transformation. Il convient de préciser que, conformément aux orientations de l'Exécutif, les propositions pour 2016 sont limitées aux travaux incontournables ou à la mise en œuvre de décisions déjà prises.

Les opérations sont présentées ci-dessous pour un montant total de : 0,933 M€

La moitié des crédits est consacrée aux travaux dans les écoles, un tiers des crédits est destiné à la mise en place d'un système de vidéo-protection.

Continuer à investir dans les écoles

0,080 M€ Ecole Jules Ferry – cour élémentaire

Reprise de la cour, des jeux et des marquages.

0,150 M€ Ecole Jules Ferry Raspail – cour élémentaire

Reprise de la cour, des jeux et des marquages.

0,020 M€ Maternelle Jules Ferry – sol et préau

Dans la continuité des interventions qui ont lieu ces dernières années et afin de finaliser ce programme d'intervention, il est nécessaire de traiter ce dernier espace dans l'école.

0,030 M€ Ecole Ferry Signac –sol terrasolite

Suite à une étude en 2015, nous devons reprendre le sol en terrasolite qui nécessite un ragréage des surfaces et un changement de sol pour une remise à niveau dans les circulations et dans deux classes.

0,018 M€ Ecole Louise Michel – remplacement des plinthes

Suite à la pose l'année dernière d'un nouveau revêtement de sol dans l'école, il est nécessaire de reprendre les plinthes pour des raisons d'esthétique et d'entretien.

0,020 M€ Maternelle Pauline Kergomard – pose d'un auvent

Suite à l'aménagement sur l'espace public de la sécurisation de l'utilisation du car par les enfants de l'école, la réalisation d'un auvent est nécessaire pour protéger les enfants de la pluie lors de l'attente du car.

Poursuivre de l'investissement dans les équipements de la petite enfance

0,040 M€ Relais assistantes maternelles et crèche Arc en Ciel – pose sol souple

En complément d'une intervention concernant une mise en conformité électrique et sanitaire réalisée en 2015, il apparaît également urgent de reprendre la cour intérieure de la crèche.

Renforcer les services à la population et aux associations

0,120 M€ Médiathèque – boiseries extérieures à restaurer et peintures bureaux en sous- sol

Dans le cadre d'un entretien préventif, le traitement extérieur de la menuiserie de la médiathèque est nécessaire afin de la pérenniser dans le temps.

0,055 M€ Médiathèque – peinture

Suite aux changements des radiateurs sur l'ensemble de l'équipement et dans le cadre d'un entretien nécessaire, il est préconisé de refaire les peintures de traiter également les espaces de travail du personnel.

0,300 M€ Vidéo – protection

Cette provision est destinée à la mise en place d'un système de vidéo protection (travaux d'installation et équipements).

0,050 M€ - Ville comestible

Améliorer la gestion des équipements**0,100 M€ Organigramme des clés**

Projet validé dans le cadre des projets de service (Bâtiments et Ateliers).

• Les opérations pluri annuelles : 1,217 M€

Les opérations sont présentées ci-dessous pour un montant total de 1,217 M€, classées selon leur statut : reconduction de crédits, poursuite du financement d'une opération ou nouvelle opération.

Reconduction**0,100 M€ Effort espaces publics et plan vert**

Cette enveloppe, stable depuis plusieurs années à hauteur de 0,270 M€ a été ramenée à 0,100 M€ pour 2016. Elle permet le financement des diverses opérations sur l'espace public qu'il s'agisse de petits aménagements ne dépendant pas de l'ex Communauté d'Agglomération de Val De Bièvre ou d'interventions sur les espaces plantés dans le cadre du plan vert.

0,100 M€ Provision « Accessibilité »

Il est proposé de maintenir l'effort budgétaire en complétant l'importante provision existante 1,245 M€ répartie pour l'espace J. Jaurès (0,403 M€) et pour les autres bâtiments (0,842 M€).

0,050 M€ Petites interventions « maîtrise énergétique des bâtiments »Poursuite du financement**0,104 M€ ORU – Chaperon vert**

Ainsi que cela est mentionné plus haut, cette nouvelle affectation de crédit vient achever le financement des engagements liés à cette opération (charge totale de 22, 570 M€). Ces sommes regroupent la prise en charge du déficit de la Zac (10,232 M€) et le soutien versé à Opaly pour ses travaux (12,338 M€). Sous réserve d'évolutions ultérieures, la mobilisation de crédits en 2016 s'élève à 0,104 M€.

0,060 M€ Opération « Hôtel de ville »

Ces crédits viennent s'ajouter à la provision de 5,706 M€ constituée ces dernières années en vue d'une opération qui s'étendra, a minima, sur les 4 prochaines années.

0,060 M€ Assistance à Maitrise d’Ouvrage – Révision du Plan Local Urbanisme

La révision du Plan local d’urbanisme (PLU) se poursuit dans le cadre d’un financement établi sur 3 ans comme suit : 2014 : 0,050 M€, 2015 : 0,050 M€ et 2016 : 0,060 M€.

0,743 M€ Réhabilitation du Centre technique municipal

Ces crédits viennent s’ajouter à la provision de 0,747 M€ réservée ces dernières années en vue d’une opération de réhabilitation des locaux afin de mutualiser les moyens et améliorer les conditions de travail du personnel.

Conclusion :

Le budget pour l’année 2016 qui est proposé respecte nos engagements malgré la forte diminution du soutien de l’Etat aux collectivités locales pour contribuer au redressement des comptes publics.

La rationalisation de nos dépenses courantes de fonctionnement et le dynamisme économique de notre commune nous permettent de continuer d’innover notamment avec l’ouverture de la crèche Paul Eluard en 2015, mais également la perspective de l’ouverture en 2018 du nouveau centre de santé au Chaperon Vert et à moyen terme la réhabilitation du centre technique municipal ainsi que l’opération de l’hôtel de ville.

Visa de l’Elu

**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
VUE D'ENSEMBLE**

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	--------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	1 950 800	1 322 916	300 000	422 004	238 414	62 000	130 000	45 000	60 000	531 100	103 700	5 165 934
- Equipements municipaux (2)		1 322 916	300 000	422 004	238 414	62 000	130 000	45 000	60 000	513 500	0	3 093 834
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	17 600	103 700	121 300
- Opérations financières Dépenses d'ordre	1 950 800 150 000											1 950 800 150 000
Total dépenses de l'exercice	2 100 800	1 322 916	300 000	422 004	238 414	62 000	130 000	45 000	60 000	531 100	103 700	5 315 934
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	4 888 434	0	97 500	0	0	0	300 000	0	0	30 000	0	5 315 934

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	13 420 416	9 578 424	886 196	6 678 488	2 121 178	5 419 540	3 532 250	1 812 122	136 900	5 154 960	11 000	48 751 474
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	41 773 100	507 168	0	873 625	90 000	1 197 588	1 914 459	1 191 384	110 548	722 413	371 189	48 751 474